

**PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**

**REPUBLIQUE DU CONGO**

Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96-483 du 5 Septembre 1996  
portant nomination de Monsieur Pierre Ernest  
ABANDZOUNOU en qualité de Ministre  
Directeur de Cabinet du Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 93-316 du 24 Juin 1993 portant cadre d'organisation du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-456 du 5 Octobre 1993 et les textes modificatifs subséquents sur la structuration et les attributions du Cabinet du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 96-479 du 27 Août 1996 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 Mars 1954 fixant les règles à suivre en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires ;

**D E C R E T E :**

**ARTICLE PREMIER** : Monsieur Pierre Ernest ABANDZOUNOU est nommé Ministre, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 5 Septembre 1996



**David Charles GANA O.**

